



# La Réforme des rythmes scolaires

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - École de L'Aber Benoît  
Année scolaire 2014-2015

Préparé pour : Animateurs et intervenants TAP

Préparé par : Frédéric MIGNOT

4 septembre y

Numéro de la proposition : 4

---

## LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

### Les grandes lignes de la réforme

L'objectif de la réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Elle permettra une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et s'accompagnera d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins.

Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

### Les principes généraux de la réforme

Les principes du décret relatif à l'organisation du temps scolaire (cf : Décret n°2014-457 du 7 mai 2014)

Les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré seront les suivants (article 2 du décret) :

l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;

tous les élèves bénéficieront de 24 heures de classe par semaine ; à titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettrait d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes ;

la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30 ;

la durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30.

Par ailleurs, des activités pédagogiques complémentaires (APC) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire qui se dérouleront en groupes restreints. Il pourra, par exemple, s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves ou d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial.

---

## LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

« (...) puisqu'il incombe aux communes de proposer une prise en charge de vos enfants pendant 3 heures hebdomadaires, nous avons la volonté à SAINT-PABU de le faire du mieux possible en proposant des activités, culturelles, artistiques, ludiques, sportives, structurées.

Les activités proposées seront variées, pourront impliquer des associations communales ou extérieures mais se dérouleront toujours en présence d'un(e) employé(e) communal(e).

Pour les plus petits, notre volonté est de limiter les déplacements et donc de faire en sorte que ces activités se déroulent dans leur école, encadrées par des personnes qu'ils connaissent déjà.

Pour les plus grands, les différentes salles de l'Espace Roz Avel seront sollicitées en priorité mais d'autres équipements communaux pourront être utilisés ainsi que les espaces extérieurs, si le temps le permet. »

Extraits de la lettre aux parents d'élèves, 24 juin 2014.

Monsieur Le Maire, Loïc GUEGANTON



---

## Les modalités de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

en 2014/2015 à SAINT-PABU

L'année scolaire sera divisée en 5 ou 6 périodes distinctes séparées par des petites vacances (Toussaint, Noël, Février, Pâques) (la dernière période de 10 semaines pourra être scindée en deux selon les activités). Un programme d'activités sera défini pour chacune de ces périodes.

Les activités ne sont pas obligatoires : ce sont les familles qui décident si leur enfant suit telle activité ou non. Par contre, pour permettre à l'animateur(trice) d'assurer la cohérence d'une activité sur une période, il sera demandé aux familles qui le souhaitent, d'inscrire leur enfant à une activité pour une période entière.

Les activités auront lieu le mardi et le vendredi de 15h00 à 16h30. (Ces horaires ne permettent pas de diminuer la durée de chaque journée scolaire de 45 min comme la réforme le préconise mais ils doivent nous permettre de mettre en place des activités structurées en tenant compte des temps de déplacement éventuels). La séance démarrera par la récréation de l'après-midi puis se prolongera par l'activité elle-même. Les familles viendront à l'école à 16H30 chercher les enfants qui ne sont pas inscrits à la garderie périscolaire.

Les activités du mardi ne seront pas nécessairement les mêmes que celles du vendredi car une partie des élèves aura des séances d'Activités Pédagogiques Complémentaires avec les enseignantes le mardi après 15h00 une partie de l'année.

Les activités sont gratuites pour l'année 2014/2015. Notre volonté est de les maintenir gratuites pour les années suivantes mais nous devons faire un bilan financier tenant compte des dépenses engagées et de l'éventuelle pérennité des aides de l'état et de la CAF avant de pouvoir prendre cette décision.

Les activités pourront être encadrées par du personnel intervenant habituellement sur la commune de Plouguin car dans le cadre de leur plan éducatif de territoire, les deux communes envisagent de mutualiser des intervenant(e)s. (A Plouguin, les activités auront lieu dans une seule école, le lundi et le jeudi en 2014/2015)

Le règlement de l'ALSH, comme celui des autres services communaux à l'enfance devra être validé par le Conseil Municipal de Fin Août. Vous l'aurez ainsi que le programme d'activités des deux premières périodes (jusqu'à Noël) avec les dossiers d'inscription de rentrée.

### Autres changements pour les élèves de l'école de l'Aber-Benoît

La sieste des plus petits pourra débuter dès le retour du 1<sup>er</sup> service de la cantine.  
Deux personnes encadreront alors les enfants (une en salle de sieste et une sur la cour).

Les élèves (inscrits la veille) pourront déjeuner à la cantine le mercredi midi.

### Continuité pour les élèves de l'école Saint-Martin

**L'ALSH** restera ouvert le mercredi matin comme actuellement.

---

---

## LES PÉRIODES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014 / 2015

### Les 6 périodes

L'année scolaire sera divisée en 6 périodes distinctes séparées par des petites vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps).

PERIODES ANNÉE SCOLAIRE 2014 /2015		
PÉRIODE 1	Du mardi 09 septembre au vendredi 17 octobre 2014	7 semaines - 14 jours
PÉRIODE 2	Du mardi 04 novembre au vendredi 19 décembre 2014	7 semaines - 13 jours
PÉRIODE 3	Du mardi 06 janvier 2015 au vendredi 06 février 2015	5 semaines - 10 jours
PÉRIODE 4	Du mardi 24 février au vendredi 10 avril 2015	7 semaines - 14 jours
PÉRIODE 5	Du mardi 28 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015	5 semaines - 8 jours
PÉRIODE 6	Du mardi 02 juin au vendredi 03 juillet 2015	5 semaines - 10 jours

### Les effectifs prévisionnels enfants - École primaire ABER BENOIT - rentrée scolaire 2014 – 2015

École ABER BENOIT - SAINT-PABU	
<b>TPS - PS</b>	3 - 9
<b>MS</b>	10
<b>GS</b>	11
<b>CP</b>	14
<b>CE1</b>	13
<b>CE2</b>	7
<b>CM1</b>	13
<b>CM2</b>	11
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>91</b>

---

---

## Les animateurs de la commune / intervenants

Le personnel communal est chargé d'assurer la mise en œuvre des TAP. Les associations, clubs, personnes extérieures et bénévoles seront également sollicités pour intervenir durant ces TAP. Les enfants restent sous la responsabilité de l'animateur communal.

- Karine MANÇON : responsable de la bibliothèque municipale et garderie périscolaire
- Sylvie VAUTIER: ATSEM - école ABER BENOIT
- Christine HELIES : ATSEM - école ABER BENOIT
- Delphine MENGUY : ATSEM remplaçante - école ABER BENOIT
- Véronique LE HER : animatrice ALSH SAINT-PABU
- Sarah LE BORGNE : animatrice garderie périscolaire – ALSH SAINT-PABU
- Anne STELANDRE : animatrice (employée communale Mairie de PLOUGUIN)
- Frédéric MIGNOT : directeur ALSH SAIN-PABU - coordinateur des activités périscolaires

## LES ANIMATIONS

*Proposer des activités, culturelles, artistiques, ludiques, sportives, structurées.*

Pour les enfants d'âge maternel (PS MS GS CP)

- **Motricité** : dans le but de maîtriser progressivement son corps, ses mouvements dans l'espace, l'enfant d'âge maternel pourra manipuler des balles, foulards, cerceaux... L'animatrice proposera des parcours, des jeux, des exercices de jonglage et d'équilibre, de l'expression corporelle. Développer la confiance en soi de chaque enfant sera un des objectifs de cette activité.
  - **Art créatif** : afin d'acquérir de nouvelles techniques, de cultiver son imagination et développer l'expression artistique, l'enfant pourra participer à plusieurs activités (prises d'empreintes, fresques, dessin, création d'objets, modelage, argile, terre...).
  - **Coin bulles** : dans un espace convivial, aménagé pour l'enfant d'âge maternel, celui-ci pourra se reposer, lire, jouer, écouter de la musique, ne rien faire également. Soucieux des rythmes différents de chaque enfant, cet endroit sera accessible à tout moment durant le temps TAP.
-



- 
- **Cuisine** : découvrir de nouvelles saveurs, parfums, texture, échanger sur ses goûts, l'enfant pourra cuisiner, fabriquer un livre de recettes, toucher le chaud, le froid, tenir des instruments de cuisine... un nouveau monde s'offre à lui.
  - **Abécédaire** : Découvrir les lettres de l'alphabet et réaliser des abécédaires.
  - **Histoires en désordre** : chasse aux livres, lectures d'histoires... Les enfants pourront se familiariser avec le lieu de la bibliothèque, connaître les bibliothécaires et participer à plusieurs ateliers autour du livre.

Pour les enfants d'âge élémentaire (CP CE1 CE2 CM1 CM2)

- **Art créatif des 5 continents** : l'animatrice proposera aux enfants de réaliser collectivement une œuvre plastique (fresque). A la découverte du monde, de différentes cultures, écritures, traditions, à l'aide de plusieurs matériaux.
  - **Découverte de jeux de société** : surakarta, awele, dames chinoises, alquerque... De nombreux jeux seront présentés aux enfants.
  - **Les 4 saisons** : à hauteur des yeux, les arbres nous réservent des tableaux bien différents. Les plus grands nous montrent leur ventre couvert d'écorce, tandis que les buissons exposent leur variété de fleurs et fruits à portée de mains. Après avoir observé, récolté et déterminé les différentes essences d'arbres présents sur la commune, l'enfant pourra en réaliser, au fil des saisons, des empreintes (argile/peinture).
  - **Eveil musical** : pour partir à la découverte des sons et de la musique. Cet éveil musical est avant tout une découverte, une expérimentation des sons, des objets et des instruments. Le but est d'initier les enfants et de développer leur esprit critique en leur apprenant à juger les choses, à dire ce qui a leur plu et déplu. En premier lieu, l'écoute. C'est la base de tout. La musique – et les arts en général – permettent aussi de s'épanouir, d'être plus à l'aise.
  - **Petit journal TAP** : Photographies, articles, dessins, informations... Les enfants réaliseront un petit journal des TAP, diffusé aux familles et sur le site internet de la commune.
  - **Jeux sportifs / coopératifs** : on joue ? Souvent basés sur le principe de compétition, les jeux coopératifs ont pour intérêt de rechercher la réalisation d'un même objectif commun à tous les joueurs. Par définition collectifs, ces jeux reposent sur des valeurs d'entraide et de solidarité : la réussite passe par la mobilisation de chacun et la concertation de tous. Le concept des jeux coopératifs offre donc un autre regard sur l'idée de réussite : il n'est plus question d'individualisme pour l'emporter face aux autres adversaires, mais d'intelligence collective pour évoluer et gagner ensemble.
  - **Chant / musique** : Découverte, initiation au chant et à la musique.
  - **Réalisation film animé** : Réalisation d'un court métrage avec les enfants (création histoire, décor...)
-